

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Senneterre, que :

- Une séance ordinaire du conseil aura lieu le 17 novembre 2025 à 20 h au 551, 10^e Avenue à Senneterre;
- Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure qui concerne l'immeuble situé au 760, 10^e Avenue à Senneterre, étant les lots 5 373 113 et 5 373 151 du Cadastre du Québec situé dans le secteur de zone Cv-1 du règlement de zonage 2015-626.
- La demande vise à autoriser l'aménagement d'un bâtiment de type Consignation permettant la récupération automatisée de contenants, malgré des dérogations liées aux stationnements hors rue.
- Dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, cette dernière serait alors réputée conforme au règlement de zonage n° 2015-626 de la Ville de Senneterre actuellement en vigueur;
- Toute personne intéressée par cette demande de dérogation mineure pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Senneterre, ce 31^e jour du mois d'octobre 2025



Martine Mainville

Greffière